



MINISTÈRE
DE LA SANTÉ,
en charge de la prévention

P O L Y N E S I E F R A N Ç A I S E

N° **M 857** / MSP / DSP / DPP

DIRECTION DE LA SANTÉ
DÉPARTEMENT DES PROGRAMMES DE PRÉVENTION

Papeete, le **30 SEP. 2020**

La Directrice

Affaire suivie par :
BPPI

aux

Partenaires de la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière

Objet : 19^{ème} Campagne de vaccination contre la grippe saisonnière 2020-2021

- P. J.** : - Note d'information 2020-2021
- Annexe 1 : Fiche de recueil des officines
- Annexe 2 : Fiche de recueil des lieux de soins
- Figure 1 : Modalités de distribution des vaccins
- Tableau 1 : Populations éligibles
- Tableau 2 : Liste des pathologies

La dix-neuvième campagne de vaccination contre la grippe saisonnière en Polynésie française se déroulera **du 30 octobre 2020 au 31 janvier 2021**.

Cette année, 23 000 vaccins tétravalents vont être mis « gratuitement » à la disposition des personnes des catégories cibles :

- Personnes de plus de 60 ans ;
- Personnes en Affection de Longue Durée - ALD (de 6 mois à 60 ans) ;
- Personnels de santé et autres professionnels navigants et/ou agents touristiques encadrant des groupes ;
- Femmes enceintes, quel que soit le terme de la grossesse (1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} trimestre) ;
- Personnes avec un IMC > 40 (sans ALD associée) ;
- Autres : (Personnes quel que soit leur âge, séjournant dans un établissement de soins de suite (ou un établissement médico-social d'hébergement) ; entourage familial des nourrissons âgés de moins de 6 mois ayant des facteurs de risque de grippe grave (prématurés et nourrissons avec pathologie définie, tableau 2)).

Les objectifs de cette campagne sont :

- Limiter l'impact sanitaire (morbidité et mortalité) et socio-économique d'une épidémie de grippe en protégeant les populations les plus vulnérables ;
- Informer la population générale sur l'intérêt des mesures barrières aux pathologies respiratoires et de la vaccination ;
- Renforcer la couverture vaccinale des populations à risque et des professionnels de santé en contact avec les patients les plus fragiles.

Comme les années précédentes, les vaccins seront remis à votre disposition « gratuitement » dans les officines de ville où vous pourrez les retirer par lot de 10 renouvelables après restitution de la fiche de recueil.

Pour toute information concernant la campagne, n'hésitez pas à contacter le Bureau des programmes de pathologies infectieuses en charge du recueil et de l'analyse (Email : bppi@sante.gov.pf ou téléphone : 40 48 82 89).

Comptant sur la mobilisation de chacun, je vous remercie pour votre collaboration à cette action de santé publique et vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, en l'assurance de ma considération distinguée.

Copies :

MSP 1
DPP 1
BPPi 1
Pharmapro 1

Pour le Ministre et par délégation



Pour le Ministre et par délégation
La Directrice adjointe de la santé

Dr Laurence BONNAC-THERON

Merchau MERVIN
Merchau MERVIN

NOTE D'INFORMATION
CAMPAGNE DE VACCINATION CONTRE LA GRIPPE SAISONNIERE
2020-2021

1. La grippe (signes, symptômes et modes de transmission)

La grippe saisonnière est une infection virale aigüe provoquée par un virus influenza.

Il existe 3 types de grippe saisonnière : A, B, C. Seuls les types A et B causent des épidémies à large échelle sans immunité croisée (l'immunité acquise contre un des virus ne protège pas contre les autres).

Les virus grippaux de type A se subdivisent en sous-types en fonction des différents types et associations de protéines de surface du virus. Parmi les nombreux sous-types des virus grippaux A, les sous-types A (H1N1) et A (H3N2) circulent actuellement chez l'homme.

La période d'incubation est d'environ 2 jours.

La grippe saisonnière se caractérise par l'apparition brutale d'**une forte fièvre, de toux (généralement sèche), de céphalées, de douleurs musculaires et articulaires, de malaise général, de maux de gorge et d'écoulement nasal. La toux peut durer jusqu'à 2 semaines et plus.**

La plupart des sujets guérissent en une semaine sans avoir besoin de traitement médical. Mais la grippe peut entraîner une pneumonie grave et causer de décès chez les personnes à haut risque (Tableau 1 et 2).

La grippe saisonnière se propage facilement et la transmission dans les établissements fréquentés par de nombreuses personnes, telles que les écoles ou les maisons de retraite, peut être rapide. Lorsqu'une personne infectée tousse et éternue, elle projette dans l'air des gouttelettes porteuses du virus que vont inspirer les personnes se trouvant à proximité immédiate (< 1m).

Le virus peut aussi se propager par les mains que l'on porte après au visage.

Chaque année, la grippe saisonnière est responsable de complications graves chez les personnes fragiles : *personnes âgées, personnes en ALD, femmes enceintes et nourrissons personnes en surpoids IMC>40.*

Le vaccin doit être administré, en priorité, à ces catégories de population ainsi qu'aux professionnels de santé, pour limiter la transmission de la maladie aux personnes à risque de grippe grave.

2. La situation épidémiologique en Polynésie française

En 2020, sur 357 prélèvements, 37 se sont révélés positifs (10,37%) dont 35 gripes de type A et 2 gripes de type B. Sur ces 37 cas, 16 (43%) ont été hospitalisés dont 4 patients âgés de plus de 60 ans. Il y a eu aucun passage en réanimation, ni de décès. Tous les cas positifs sont survenus en Février et Mars (entre S6 et S13), avec un pic en S11 (10 cas positifs) ce qui correspond à la période épidémique classique de la grippe en Polynésie française. (Données du Bureau de la Veille Sanitaire)

Cette année, 23 000 vaccins tétravalents (2 souches de type A et 2 souches de type B) antigrippaux vont être mis gratuitement à disposition des catégories cibles de la population dans toutes les structures de santé de Polynésie française (publiques ou privées).

La promotion de la vaccination contre la grippe sera faite en amont de la campagne auprès des services de médecine du travail (*professionnels de santé et autres catégories cibles*), du CHPf (*professionnels de santé, services de pédiatrie, néonatalogie, maternité, services ou consultations accueillant des malades immunodéprimés*), des établissements de soins privés, des Ordres des médecins, pharmaciens, sages-femmes et IDE, des EPAD, des *personnels navigants et/ou des agents touristiques encadrant des groupes* afin de limiter les impacts d'une éventuelle épidémie.

3. Vaccin antigrippal 2020-2021

Pour la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière 2020-2021, un vaccin tétravalent sera mis à disposition de la population de Polynésie française. Le vaccin antigrippal 2020 sera composé des quatre valences figurant dans l'encadré ci-dessous :

- Virus (H1N1)pdm09 de type A/Guangdong-Maonan/SWL1536/2019 ;
- Virus (H3N2) de type A/Hong Kong/2671/2019 ;
- Virus de type B/Washington/02/2019 (lignée B/Victoria) ;
- Virus de type B/Phuket/3073/2013 (lignée B/Yamagata).

4. Les objectifs de la campagne

- Limiter l'impact sanitaire (morbidité et mortalité) et socio-économique d'une épidémie de grippe en protégeant les populations les plus vulnérables ;
- Informer la population générale sur l'intérêt des mesures barrières aux pathologies respiratoires et de la vaccination ;
- Renforcer la couverture vaccinale des populations à risque et des professionnels de santé en contact avec les patients les plus fragiles.

5. Définition des groupes à risque (tableau 1)

- Personnes de 60 ans et plus ;
- Personnes en Affection de Longue Durée - ALD (de 6 mois à 60 ans) ;
- Personnels de santé et autres professionnels navigants et/ou agents touristiques encadrant des groupes ;
- Femmes enceintes, quel que soit le terme de la grossesse (1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} trimestre) ;
- Personnes avec un IMC≥40 (sans ALD associée) ;
- Autres :
 - Personnes quel que soit leur âge, séjournant dans un établissement de soins de suite (ou un établissement médico-social d'hébergement) ;
 - Entourage familial des nourrissons âgés de moins de 6 mois ayant des facteurs de risque de grippe grave (prématurés et nourrissons avec pathologie définie, tableau 2).

Une couverture vaccinale de 75% est recommandée par l'OMS pour les groupes à risque.

6. Modalités de distribution des vaccins gratuits (figure 1)

Les personnes des groupes à risque cités précédemment bénéficient d'un **vaccin gratuit** sur présentation d'un justificatif :

- **Carte d'identité ou de CPS** pour les personnes de 60 ans et plus ;
- **« Carnet rouge »** pour les personnes en ALD ;
- **Carte professionnelle** pour les professionnels de santé ;
- **Carnet de suivi de grossesse** pour les femmes enceintes.

Les autres catégories de personnes listées dans le tableau 1 relevant de la gratuité pourront, après évaluation par leur médecin traitant, obtenir une ordonnance portant la mention « **Vaccin grippe saisonnière – remise gracieuse** ».

Pour les personnes ne relevant pas de la gratuité, les vaccins seront vendus **sans ordonnance**, dans toutes les pharmacies.

7. Approvisionnement en vaccin/retour des doses non utilisées

Les doses de vaccin (**VaxigripTetra®**) seront mises à la disposition des structures de santé publiques par la pharmacie d'approvisionnement de la Direction de la santé.

La première dotation sera accompagnée d'une copie de la note d'information et de ses annexes ainsi que de quelques affiches.

- La livraison aux officines privées se fera par l'intermédiaire des grossistes-répartiteurs du territoire : **Cerpol, Médipac, Tahitipharm.**
Le renouvellement des stocks de ces officines par les grossistes ne pourra se faire qu'en échange d'une fiche de recueil dûment remplie (annexe 1).
- L'approvisionnement des médecins libéraux pourra se faire auprès des pharmacies d'officine par **lots de 10 vaccins maximum**.
- Les patients concernés pourront se faire vacciner par leur médecin traitant ou par une infirmière libérale sous la responsabilité du médecin traitant.
- Les structures de la Direction de la santé ainsi que les établissements privés seront directement approvisionnées par la pharmacie d'approvisionnement. La vaccination des patients, ainsi que celle du personnel, sera organisée par le responsable médical ou le pharmacien.
Les réapprovisionnements se feront en échange de la fiche de recueil dûment remplie (annexe 2).

8. Recueil des données et évaluation de la couverture vaccinale

A l'aide des fiches de recueil, chaque professionnel de santé devra cocher 1 dose à chaque vaccin administré ou délivré, et indiquer la ou les catégories concernées (possibilité de choix multiples) :

- l'annexe 1 concerne les pharmaciens d'officines ;
- l'annexe 2, tous les personnels soignants du secteur public et privé, lors de l'administration du vaccin.

Le recueil des données par les professionnels de santé est le seul outil de collecte du nombre de doses dispensées et des catégories de patients vaccinés (annexe1 + annexe 2).

L'analyse est effectuée par le Bureau des programmes de pathologies infectieuses (**BPPI**) au Département des programmes de prévention à la Direction de la santé. Il permet l'évaluation de la performance de la campagne de vaccination et oriente les décisions en matière de communication.

Nous comptons sur l'effort de chacun pour le remplissage soigneux des fiches de recueil et leur expédition régulière par fax ou courrier électronique lors de chaque demande de réapprovisionnement.

9. Rappel sur les mesures barrières

Tousser, éternuer, cracher, se moucher, se serrer la main, sont des actions du quotidien « **à haut risque** » en cas de maladie car elles disséminent le virus.

Pour freiner l'épidémie, quelques gestes simples font la différence.

- Lors des éternuements ou de la toux :
Se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir à usage unique ou avec le bras ou la manche ;
- **Ne cracher que dans un mouchoir ;**
- **Se laver les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique** après avoir toussé, éternué ou craché ;
- **Eviter tout contact avec une personne malade ou respecter une distance de protection sanitaire d'au moins 1 m ;**

Appliquer les mesures barrières pendant les consultations vaccinales.

Compte tenu du contexte sanitaire actuel, il est important d'organiser au mieux les consultations vaccinales et de respecter les mesures barrières (espacement des consultations sur rendez-vous, aération et nettoyage réguliers des locaux, lavage des mains, port de masque, désinfection des surfaces, pas plus d'un accompagnant...), afin de protéger les professionnels de santé et les patients et d'éviter la transmission du virus de la grippe sur les lieux de vaccination.

Cachet du Médecin,
Sage-femme, Infirmier
IDE/Structure ou
Etablissement de santé

ANNEXE 2
CAMPAGNE DE VACCINATION CONTRE LA GRIPPE SAISONNIERE 2020-2021
RECUEIL DU NOMBRE DE DOSES ADMINISTREES DANS LES LIEUX DE SOINS
A remplir lors de l'administration du vaccin

- Chaque ligne verticale (1,2 ou 3...) correspond à 1 dose de vaccin administrée = 1 personne vaccinée
- Pour chaque personne vaccinée, indiquer la ou les catégories concernées en cochant une ou plusieurs cases correspondantes (choix multiples raisons) :

Exemples (Ex) :

Vaccin gratuit effectué	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
	Ex																													
≥60 ans	X																													
ALID	X																													
Professionnels de santé																														
Femmes enceintes																														
IMC ≥ 40																														
Autres groupes de population à risque*																														
Vaccin payant effectué																														

*voir Tableau 1 -Populations éligibles à la vaccination contre la grippe saisonnière 2020-2021

Renouvellement de doses :

OUI Nombre de doses demandées

NON Nombre de reliquat de doses conservées

Date:/...../.....

MERCI PAR AVANCE DE RETOURNER CETTE FICHE COMPLETEE AU BPPI

IMPORTANT : Les originaux complétés doivent être renvoyés en fin de campagne à :

➤ Bureau des Programmes de Pathologies Infectieuses_ Département des programmes de Prévention_ Direction de la santé
➤ Tél : 40 48 82 89_ Fax 40 48 82 12_ Email : bpipi@sante.gov.pf

OU

➤ Pharmacie d'approvisionnement_ Direction de la santé
➤ Tél : 40 54 21 00_ Fax 40 43 15 47_ Email : pharmacie.secretariat@sante.gov.pf

Tableau 1

**POPULATIONS ELIGIBLES A
LA VACCINATION CONTRE LA GRIPPE SAISONNIERE 2020-2021**

GROUPES DE POPULATION			OBSERVATIONS
Personnes de 60 ans et plus			Tous
Personnes en ALD (de 6 mois à 60 ans)			<p>Se référer à la « Liste des pathologies chroniques à risque » (Tableau 2)</p> <p>1. Enfants âgés de 6 mois à 17 ans 1 dose complète (0, 5ml) chaque année</p> <p>NB : Pour les enfants de moins de 9 ans jamais vaccinés auparavant, une seconde dose de 0, 5ml devra être administrée après un intervalle d'au moins 4 semaines</p> <p>2. Pour les adultes (à partir de 18 ans) 1 dose complète (0, 5ml) chaque année</p>
Personnel de santé (et autres professionnels)			<p>1. Personnel soignant ou autre professionnel en contact régulier et prolongé avec des sujets à risque de grippe sévère ;</p> <p>2. Personnel navigant (bateaux de croisière, avions) ou agents touristiques accompagnant des groupes.</p>
Femmes enceintes			<ul style="list-style-type: none"> A tous les stades de la grossesse Protection du bébé pour les premiers mois de vie
Personnes avec IMC \geq 40	Taille en m	Poids en Kg	<p>Personne obèse sans pathologie associée ou autre que celles listées dans le Tableau 2</p>
	1,50	90	
	1,60	100	
	1,70	115	
	1,80	130	
	1,90	145	
	2,00	160	
AUTRES			
1. Personnes séjournant dans un établissement de suite ou dans un établissement médico-social d'hébergement.			Tous quel que soit l'âge.
2. Entourage familial des nourrissons âgés de moins de 6 mois ayant des facteurs de risque de grippe grave.			<p>Entourage = milieu familial (personnes résidant sous le même toit, famille et proches, nourrices et toute personne en contact régulier avec le bébé).</p> <p>Prématurés = Nourrissons nés avant le terme de la grossesse (notamment ceux porteurs de séquelles à type de broncho-dysplasie).</p> <p>Enfants atteints de cardiopathie congénitale, de déficit immunitaire congénital, de pathologie pulmonaire, neurologique ou neuromusculaire ou d'une affection longue durée.</p>

**PATHOLOGIES CHRONIQUES A RISQUES
DE COMPLICATIONS DE LA GRIPPE**

*La vaccination est recommandée chez les personnes atteintes des pathologies suivantes
(y compris les enfants à partir de l'âge de 6 mois)*

- **Affections broncho-pulmonaires chroniques répondant aux critères de l'ALD**
(Asthme et BPCO)
- **Insuffisances respiratoires chroniques obstructives ou restrictives,**
y compris les maladies neuromusculaires à risque de décompensation respiratoire, les malformations des voies aériennes supérieures et inférieures, les malformations pulmonaires ou de la cage thoracique
- **Maladies respiratoires chroniques ne remplissant pas les critères de l'ALD**
mais susceptibles d'être aggravées ou décompensées par une affection grippale
(ex : asthme, bronchite chronique, bronchiectasie, hyperréactivité bronchique)
- **Dysplasies broncho-pulmonaires ***
- **Mucoviscidose,**
- **Cardiopathies congénitales cyanogènes ou avec une HTAP**
et/ou une insuffisance cardiaque
- **Insuffisances cardiaques graves**
- **Valvulopathies graves**
- **Troubles du rythme graves justifiant un traitement au long cours**
- **Maladies des coronaires**
- **Antécédents d'accident vasculaire cérébral**
- **Formes graves des affections neurologiques et musculaires**
(Myopathie, poliomyélite, myasthénie, maladie de Charcot)
- **Paraplégies et tétraplégies** avec atteinte diaphragmatique
- **Néphropathies chroniques graves**
- **Syndromes néphrotiques**
- **Drépanocytoses homozygotes et doubles hétérozygotes S/C, thalasso-drépanocytose**
- **Diabète de type 1 et de type 2**
- **Déficits immunitaires primitifs ou acquis**
pathologies oncologiques et hématologiques, transplantations d'organe et de cellules souches hématopoïétiques, déficits immunitaires héréditaires, maladies inflammatoires et/ou auto-immunes recevant un traitement immunosuppresseur (excepté les personnes qui reçoivent un traitement régulier par immunoglobulines) ; **personnes infectées par le VIH** quels que soient leur âge et leur statut immunovirologique
- **Maladie hépatique chronique avec ou sans cirrhose**

* Traitées au cours des 6 mois précédents par ventilation mécanique et/ou oxygénothérapie prolongée et/ou traitement médicamenteux continu (corticoïdes, bronchodilatateurs, diurétiques).

MODALITES DE DISTRIBUTION DES VACCINS

Campagne de vaccination contre la grippe saisonnière

2020-2021

Figure 1

